

Théâtre Sécurité Routière

« Provocation à la sécurité routière »

Lez'Arts Vers



Objectif : Forme innovante d'action de prévention, Provocation à la Sécurité Routière est un spectacle théâtral en deux parties (chacune faisant intervenir un comédien) qui prend le contre-pied des discours habituellement tenus sur les dangers de la route pour déclencher la réflexion.

Public visé : Tout public scolaire à partir de la 3^e.

Durée : 1 heure.

Déroulement : Dans un premier temps, le public est emmené dans une fiction déroutante : Monsieur Gonzales, boucher spécialiste en chair humaine, fait tourner sa boutique grâce aux victimes de la route. Devant la diminution des chiffres de l'accidentologie, il décide de réagir. Considérant le public comme un troupeau pour l'abattoir, il l'encourage à adopter des conduites à risques. Si l'ironie et l'humour noir du personnage font rire le public, les vives évocations d'accidents nous ramènent peu à peu à la réalité.

La représentation est immédiatement suivie du faux-témoignage d'un jeune accidenté de la route. Celui-ci s'approche et raconte au public (qui croit faire face à un véritable handicapé) le moment qui a changé sa vie. Le ton est lourd et l'émotion gagne progressivement l'assistance jusqu'à la chute : le jeune se lève de son fauteuil et quitte ce qui n'était qu'un rôle. Le spectateur, touché par ce brutal retournement de situation, est amené à interroger ses propres conduites. Chacun est renvoyé à sa responsabilité en tant qu'utilisateur de la route.

A l'issue de la représentation, les comédiens invitent les spectateurs à raconter sur bulletin papier une expérience de prise de risques sur la route. Les participants déposent ensuite leur bulletin dans une urne de vote comme un engagement pour l'avenir.

Jauge bénéficiaires : 150 personnes.

Temps d'installation : 1 heure avant le spectacle minimum.

Espace à mettre à disposition : espace scénique de 4 mètres x 4 mètres, surélevé, accessible aux fauteuils roulants.

Coût : Possibilité de prise en charge sur le PDASR (plan départemental d'actions de sécurité routière), à étudier au cas par cas.

Pour mettre en place cette action au sein de votre établissement, ou pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter :

L'unité Sécurité Routière de la Direction Départementale des Territoires du Doubs
Christelle VALCIN : 03 81 65 69 22 -christelle.valcin@doubs.gouv.fr

